

Numéro de poste : JPO 23-06

Section : Subdivision des Mesures de Protection

Division : Division de l'environnement marin

### Programme des jeunes experts associés (JEA)

#### Informations générales and prérequis pour tout poste JEA

##### Informations de recrutement :

Les nominations sont soumises au financement de l'Etat Membre pour une période d'un an, avec possibilité de prolongation jusqu'à un total de trois ans, sous réserve de respect des conditions et de l'obtention de résultats satisfaisants. Tous les postes de JEA sont soumis et limités au financement de l'Etat-membre en question. L'OMI ne garantit pas d'emploi au-delà de cette période de nomination en tant que JEA.

##### Compétences requises

Le candidat retenu aura :

- A) Une capacité à rédiger une série de documents (rapports, notes d'information) combinée à d'excellentes compétences en matière de recherche et d'analyse
- B) Une capacité avérée à penser de manière stratégique, à travailler en autonomie et en équipe
- C) Des compétences organisationnelles et un degré élevé d'initiative, ainsi que la capacité à travailler sous pression et à gérer des volumes de travail importants
- D) Une capacité avérée à s'adapter à des environnements variés et à entretenir des relations de travail efficaces à tous les niveaux avec des personnes de langues, nationalités et cultures différentes.
- E) Intégrité, discrétion, précision et souci du détail

##### Expérience professionnelle :

Un minimum de deux ans d'expérience en lien avec le prérequis du poste.

Une expérience de travail à l'international serait un plus

##### Qualifications académiques :

Diplôme universitaire, ou une qualification professionnelle équivalente en rapport avec les exigences du poste

##### Compétences linguistiques :

Une excellente maîtrise de l'anglais écrit et parlé est requise ; la connaissance d'autres langues officielles de l'Organisation sera un atout.

##### Autres compétences :

Maîtrise de Microsoft Office

*L'OMI encourage les États membres à proposer des femmes qualifiées.*

*L'OMI s'efforcera de faciliter l'emploi des personnes handicapées*

## La division de l'environnement marin

**Numéro de poste :** JPO 23-06

**Numéro administratif :** ADMIN/23/67

### **Expérience professionnelle spécifique :**

Au moins deux ans d'expérience dans une administration maritime ou une organisation internationale, une institution ou un secteur d'activité traitant de la protection de l'environnement marin, notamment en rapport avec les conventions BWM et AFS, les directives sur l'encrassement biologique, les annexes I, II, IV et V de MARPOL, y compris sur les déchets plastiques marins, et la désignation de zones maritimes particulièrement sensibles.

Une expérience spécifique des politiques internationales et des processus réglementaires actuels sur les sujets susmentionnés, y compris la révision de la convention BWM dans le cadre de la phase d'acquisition d'expérience associée, la révision des lignes directrices sur l'encrassement biologique et les travaux de suivi connexes, ainsi que la stratégie de l'OMI visant à lutter contre les déchets plastiques marins provenant des navires, serait un avantage certain.

### **Qualifications professionnelles spécifiques :**

Diplôme universitaire dans une administration maritime, l'architecture navale, le génie maritime, les sciences de la mer ou des sujets connexes.

### **Autres compétences :**

Connaissance pratique des conventions et lignes directrices de l'OMI relatives à l'environnement, en particulier les conventions BWM et AFS, les directives sur l'encrassement biologique et les annexes I, II, IV et V de la Convention MARPOL, avec une expérience de leur application serait un avantage.

Une expérience dans la coordination nationale et la participation aux processus de l'OMI, en particulier aux réunions du MEPC et du PPR ainsi qu'aux groupes de correspondance sur les sujets liés à la Convention BMW, aux lignes directrices sur l'encrassement biologique et aux annexes IV et V de la Convention MARPOL serait un atout.

### **Principales fonctions et responsabilités**

Sous la supervision du Directeur Adjoint principal de la Subdivision des Mesures de protection et sous la direction des chefs de Section/Bureau, le JEA aidera à la mise en oeuvre des responsabilités confiées à la Section de la biosécurité marine, ainsi qu'à la Section de la pollution marine et le Bureau Convention de Londres/Protocole de Londres et des affaires maritimes. En particulier, le titulaire du poste apportera son soutien :

- 1) Aux travaux du MEPC et du PPR, y compris la rédaction et l'édition de documents et de rapports de réunions, et la mise en oeuvre des mesures de suivi aux réunions

- 2) Aux Secrétaires des groupes de travail/de rédaction/techniques sur les questions liées à la gestion des eaux de ballast, la gestion des salissures biologiques, le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles, la prévention de la pollution par les hydrocarbures, la lutte contre la pollution par les substances liquides nocives en vrac, la prévention de la pollution par les eaux usées et les déchets provenant des navires, en particulier les matières plastiques, et la désignation de zones maritimes particulièrement sensibles (PSSA)
- 3) A la rédaction de circulaires, documents et correspondances, en particulier en ce qui concerne la convention BMW et l'approbation des systèmes de gestion des eaux de ballast utilisant des substances actives, la Convention AFS, les directives sur l'encrassement biologique, les annexes I, II, IV et V de la Convention MARPOL, y compris les déchets plastiques marins ; ainsi que la désignation des PSSA.
- 4) A l'édition technique d'amendements et de révisions des instruments pertinents de l'OMI et la préparation de ces documents en vue d'une diffusion ou d'une publication ultérieure, le cas échéant
- 5) A la mise en œuvre d'activités de coopération technique liées aux conventions AFS et BWM, aux directives sur l'encrassement biologique, la Convention MARPOL en mettant l'accent sur les déchets plastiques marins et les PSSA, y compris l'organisation de séminaires, d'ateliers et d'autres événements parrainés par l'OMI.
- 6) A la préparation et la production de matériel de sensibilisation et de présentations, et de la participation de l'OMI à des conférences, réunions et séminaires pertinents, le cas échéant.
- 7) Aux travaux de la Division sur les questions liées à l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et les ODD (objectifs de développement durable), en particulier en ce qui concerne la biodiversité marine et la gouvernance des océans, y compris les activités inter-agences onusiennes et les processus mondiaux/intergouvernementaux pertinents
- 8) A la réponse aux demandes spécifiques des États membres et des organisations internationales concernant les conventions, lignes directrices et recommandations pertinentes de l'OMI, y compris les documents de réunion pertinents, le cas échéant.

En outre, le titulaire du poste s'acquittera de toute autre tâche qui lui serait confiée par le directeur de la division ou les fonctionnaires désignés.